AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP - 3-3-77389930

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427) Tél. (78) 62.20.30 (P. 426 & 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 76 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — ~~25 Février 1977~~

VIGNE

LES TRAITEMENTS DE FIN D'HIVER

Avant tout signe de débourrement :

- Esca - Dans les situations favorables à cet agent de "l'Apoplexie", au moins 10 jours après la taille traiter tout le vieux bois et en particulier les grosses plaies de taille à l'aide d'une solution d'Arsénite de soude à 1.250 gr/hl d'arsenic.

- Phylloxera gallicole - Sur cépages américains et hybrides l'application en fin d'hiver d'huile jaune à 2 à 3 % d'huile de pétrole réduit suffisamment les attaques de ce puceron pour dispenser d'un traitement spécifique de printemps.

- Ce même traitement est également efficace contre l'Acariose et l'Erinose.

Au gonflement des bourgeons les plus précoces :

- Acariose et Erinose mais alors à l'aide d'un produit à base d'Endosulfan à 60 gr/hl de matière active.

- Excoriose (pulvérisation copieuse et généralisée à l'aide d'une des 2 formules suivantes :

- Arsénite de soude à 625 gr/hl d'Arsenic (Eviter de cumuler avec le traitement Esca)

- Colorants nitrés à 600 gr/hl de m.a.

PRECAUTIONS PARTICULIERES

- Application d'Arsénite de soude : ne pas traiter par grand vent, porter des gants et ne pas fumer. L'emploi de ce produit toxique est à éviter dans les parcelles enherbées.

- Utilisation des huiles jaunes de pétrole : à proscrire sur Gamay.

ARBRES FRUITIERS

Monilia de l'abricotier - La longue période tiède et pluvieuse de janvier-février a été très favorable à la maturation des germes dans les coussinets conidifères des momies et des brindilles malades. La protection devra être assurée dès réception de ce bulletin.

Tavelure du poirier - En raison de l'extrême rareté des attaques, même tardives, en 1976, seuls seront traités au stade C 3* les vergers ayant subi quelques attaques sur fruits ou feuilles au cours de la campagne précédente ainsi que ceux dans lesquels la taille aurait révelé des pustules sur les jeunes rameaux.

- * Le stade C 3 correspond à l'éclatement du bouton avec apparition des bractées ou des pointes de feuilles vertes.

- Teigne des fleurs du cerisier - Dans les seuls vergers sujets aux attaques de cette chenille, appliquer soit avant le débourrement un colorant nitré à 600 gr/hl de m.a., soit dès le débourrement proprement dit un oléoparathion de 30 gr/hl de m.a.

P265

CULTURES DIVERSES

Cécidomyie de la lavande - Les renseignements sur le début des vols nous faisant encore défaut, nous pouvons conseiller à titre indicatif, d'appliquer le premier traitement au plus tard.

- dès la première journée tiède après réception de ce bulletin dans les zones basses ou les bonnes expositions des zones d'altitude moyenne.

- après 4 à 8 journées tièdes (consécutives ou non) suivant le caractère de précocité des diverses autres situations.

Si des observations plus précises nous parviennent entre temps, notamment des zones tardives, le prochain bulletin pourra le cas échéant préciser plus exactement les dates d'application dans ces dernières zones.

De toutes façons le traitement insecticide préalable du sol dispense de ce traitement aérien.

CLIMATOLOGIE

Pluviomètries comparées des années 1975 et 1976 dans la région Rhône-Alpes.

Le tableau des hauteurs de précipitations de 1975 n'ayant pas été publié, nous avons préféré cette année regrouper les deux dernières années pour faire ressortir les différences de régimes pluviométriques (hauteurs d'eau en mm pour 56 postes).

RHONE	1975	1976	Différ.	AIN	1975	1976	Différ.
Monsols	1156	953	- 203	Gorrevod	838	740	- 98
Villie-Morgon	732	713	- 19	Beaupont	998	862	- 136
Villefranche	784	624	- 160	Izernore	1363	1144	- 219
Brullioles	840	719	- 121	Gex	1289	1157	- 132
St Symph^{n} sur Coise	902	630	- 272	Marlieux	977	825	- 152
Lyon-Gerland	851	666	- 185	Loyettes	1128	885	- 243
Communay	999	646	- 353	Belley	1317	1008	- 309
LOIRE				HTE SAVOIE			
La Pacaudière	792	710	- 82	Thonon	993	781	- 212
Perreux	788	664	- 124	Viry	1083	962	- 121
Fourneaux	1026	818	- 208	Cluses	1142	850	- 292
Chalmazel	1019	857	- 162	Seyssel	1037	911	- 126
Montbrison	539	591	+ 52	Thorens	1532	1143	- 389
St Etienne(Terrenoire)	830	703	- 127	Rumilly	1072	996	- 76
St Pierre de Boeuf	832	727	- 105	St Jorioz	1225	1058	- 167
ARDECHE				SAVOIE			
St Marcel les Annonay	873	809	- 64	Novalaise	1490	1123	- 367
St Agrève	1088	1297	+ 209	Chignin	1080	741	- 339
Tournon	1042	960	- 82	Verrens-Arvey	1252	1067	- 185
St Pierreville	1332	1890	+ 558	Lescheraines	1238	1047	- 191
Valgorge	1453	2821	+1378	Ste Foy	803	781	- 22
Aubenas	1034	1562	+ 528	Bonneval s Arc	950	977	+ 27
Chomérac	1258	1426	+ 168	St Martin d'Arc	675	609	- 66
DROME				ISERE			
St Sorlin en Valloire	978	1014	+ 36	Sablons	815	814	1
Bourg les Valence	1071	982	- 89	St Quentin Fallavier	1000	852	- 148
Loriol	1177	1130	- 47	La Tour du Pin	1316	998	- 318
Saillans	1073	1037	- 36	La Côte St André	991	809	- 182
Chatillon en Diois	1020	867	- 153	St Marcellin	1229	849	- 380
Dieulefit	1173	1031	- 142	Lumbin	1040	841	- 199
Chateauneuf du Rhône	1007	1113	+ 106	St Baudille et Pipet	1104	1063	- 41

(Commentaire de ce tableau dans un prochain bulletin).

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "Rhône-Alpes" : R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.P.P.A. N° 477 AD.